

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 44 (1899)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Aux manœuvres suisses  
**Autor:** Nicolet / E.M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-337645>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

---

XLIV<sup>e</sup> Année.

N° 11.

Novembre 1899.

---

## AUX MANŒUVRES SUISSES

---

### L'INFANTERIE

Durant ces dernières années, l'infanterie a fait un certain nombre de progrès ; aussi, tout en faisant ressortir les ombres qui restent encore au tableau, on l'en a louée à l'occasion des dernières manœuvres.

Si l'on compare ce qu'était l'infanterie il y a quelques années avec ce qu'elle est en 1899, on est amené à constater que l'on peut maintenant exiger d'elle une continuité d'efforts que l'on n'eût pas osé lui demander antérieurement. Là est le progrès capital accompli.

Ce résultat est dû, pour une part, aux méthodes de travail appliquées dans les périodes d'instruction, en général, et surtout dans les écoles de recrues. On y accoutume les soldats à un travail continu ; on leur enseigne à montrer, à certains moments, une énergie, une endurance, une résistance à la fatigue et une persévération considérables pour obtenir certains résultats. Livré à son penchant naturel, l'homme reculerait devant l'effort à accomplir ; mais quand il a fait une fois ce qui lui semblait au-dessus de ses forces, il le refait, non sans peine sans doute, mais avec confiance, parce qu'il sait qu'il atteindra le but.

Il n'y a pas là entraînement physique ; la courte durée des services, les longues périodes d'inactivité militaire qui les séparent, font disparaître rapidement les traces de cet entraînement chez ceux qui ne cultivent pas sportivement les exercices physiques. Et c'est le grand nombre. Mais cela constitue un entraînement moral ; la volonté et l'énergie sont excitées et les forces ne les trahissent plus.

Or, pour l'infanterie, c'est un grand point. L'infanterie est

l'arme qui exige le plus d'endurance. Le fantassin ne connaît pas d'autre moyen de transport que ses jambes ; il doit porter avec lui tout son bagage, ses munitions et ses vivres ; généralement c'est lui qui regagne le plus tard les cantonnements où les armes montées, arrivées avant lui et avec lesquelles il doit les partager, se sont casées tout à leur aise ; c'est le fantassin aussi qui, le lendemain, quitte le premier ses cantonnements pour s'acheminer, encore dans la nuit, au rendez-vous.

Sans volonté et sans une persévérente tenacité, il ne viendrait pas à bout de tout cela.

Un second facteur des progrès de l'infanterie consiste dans l'amélioration de la discipline ; si elle n'est pas encore aussi complète qu'on le pourrait désirer, même avec les moyens imparfaits de la développer que nous possédons, il s'est produit pourtant, dans ce domaine aussi, un changement favorable.

Mais, l'infanterie a encore beaucoup de progrès à réaliser ; il a été commis, pendant les manœuvres, beaucoup de fautes dont il faudra qu'elle se corrige. Nous notons rapidement celles qui se sont le plus habituellement produites.

Dans les *marches*, la discipline fait encore trop défaut ; les petites haltes ne sont pas régulièrement faites ; leur mécanisme, qui cependant doit être connu, est peu méthodiquement appliqué ; il en résulte des à-coups et des perturbations dans la marche. On a vu des unités, surtout au retour de la manœuvre, le soir, marcher plusieurs heures consécutives sans faire ces haltes, au grand détriment de l'ordre dans la colonne.

La cadence de la marche était souvent mal réglée par l'officier marchant en tête, en sorte qu'on allait tantôt trop vite, tantôt trop lentement.

Les tenues dans les colonnes ont fréquemment manqué d'uniformité ; les mesures consistant à faire relever la jugulaire du képi, à faire ouvrir le veston n'étant pas toujours données à temps, les soldats, d'eux-mêmes, suppléaient alors à cet oubli et se permettaient des modifications de tenue préjudiciables à une saine discipline.

Il semble qu'il ait été accordé un trop grand nombre de dispenses de port du sac et des dispenses pas toujours justifiées ; par contre, on a toléré que des hommes remplacent dans leur

sac les effets réglementaires par un chargement de circonstance, consistant essentiellement en boissons et en victuailles.

On n'a pas assez tenu compte, dans les marches à travers champs, du déploiement plus grand de forces qu'elles imposent et de l'impossibilité de les exécuter à l'allure du pas de route ; dès lors, les unités se rompaient, les rangs se confondaient et il se formait en arrière une queue de trainards. Disons toutefois que c'est un des défauts qui se sont le plus corrigés au cours des manœuvres.

Les instrumentistes ont rarement été répartis dans les colonnes conformément aux prescriptions du règlement et fréquemment aussi ils ne marchaient ni à la place que celui-ci leur assigne, ni en ordre.

Le service intérieur a généralement été négligé dans les *cantonnements* ; l'ordre y a manqué, les hommes de troupe ne s'y conduisaient pas toujours comme des soldats, les tenues y étaient malpropres et négligées, les honneurs s'y rendaient mal ; le service de garde s'y faisait trop peu sérieusement.

Lors du déploiement pour le *combat* il est arrivé, ou bien que des unités conservaient trop longtemps des formations denses et profondes (colonnes de marche ou colonnes par subdivisions), se montrant ainsi à découvert et s'exposant au feu de l'artillerie, ou bien qu'elles prenaient prématûrément une formation complète de combat, y compris le déploiement des tirailleurs, et avançaient ainsi péniblement dans le terrain longtemps avant de pouvoir ouvrir le feu. On a trop peu employé la formation sur un rang, en terrain découvert ; par contre, dans les terrains très couverts et coupés et spécialement dans les bois, on n'a pas assez généralement utilisé les colonnes de marche, qui sont la formation se prêtant le mieux au maintien de l'ordre et de la cohésion et permettant aux subdivisions et aux petites unités de se glisser, sans que leur marche soit trop ralentie, entre les obstacles s'opposant à un mouvement droit en avant.

Les lignes sur deux rangs et sur un rang étaient souvent flottantes et décousues ; on a exagéré l'étendue des fronts de combat, en déployant trop de subdivisions ou d'unités les unes à côté des autres, ou bien parce qu'on avait adopté pour les réserves déjà, des formations trop étendues, telles que la ligne ouverte de sections pour la compagnie, ou la ligne de colonne

à intervalles ouverts pour le bataillon, au lieu de former, dans ces unités, des échelons successifs permettant de resserrer les fronts.

Les déploiements pour le combat n'ont pas toujours été faits dans la bonne direction, parce que les troupes devant déployer ne s'étaient pas mises, préalablement, bien en face de leur objectif ou dans l'axe de leur direction. Alors les fronts étaient incorrects et il devenait difficile de les corriger.

La direction du feu a très généralement été défectueuse ; à dire vrai, il n'y en avait parfois aucune ; on tiraillait sans attendre un commandement, sans que les hausses fussent correctement placées et sans prendre la peine de bien viser. On a montré aussi le plus souverain mépris du feu ennemi, spécialement de celui de l'artillerie qu'on paraissait complètement ignorer.

L'infanterie ne connaît pas le service de soutien d'artillerie, et elle ignore les mesures à prendre en pareil cas.

L'occasion a rarement été offerte à l'infanterie d'exécuter des travaux de pionniers ; mais, lorsque celle-ci s'est présentée, les tranchées établies péchaient généralement, soit au point de vue technique, soit au point de vue tactique. Il est vrai qu'on ébauche souvent de ces ouvrages et qu'on n'a pas le temps de les terminer.

Après avoir énuméré tant de points faibles, il est juste d'ajouter que quelques-uns de ces défauts sont allés en s'atténuant jusqu'au dernier jour des manœuvres, sans qu'on puisse se flatter qu'ils aient disparu complètement. Les critiques journalières avaient donc pourtant produit un effet.

Mais ne serait-il pas possible, en organisant en conséquence le cours préparatoire aux manœuvres, d'obtenir ce résultat plus tôt ?

Un certain nombre de fautes ont été commises parce que la troupe manquait d'entraînement. Pendant les jours du cours préparatoire, elle se mouvait dans un rayon relativement restreint autour des cantonnements, ce qui ne constituait pas un entraînement suffisant ; et puis, tout d'un coup, elle a dû exécuter des marches assez longues, combattre dans des terrains difficiles, se lever avant le jour, fournir des détachements aux avant-postes, etc., tout cela sans préparation suffisante. On comprend alors qu'il y ait eu tant de fautes à relever dans les premiers jours des manœuvres.

Est-ce qu'on n'éviterait pas, au moins partiellement, cet apprentissage pénible, fait aux dépens des manœuvres, si le cours préparatoire était consacré, après une très courte reprise en main de la troupe par des exercices de l'école du soldat et de section, à des exercices de marche et à des exercices formels de combat, contre un ennemi marqué, répétés depuis la compagnie au bataillon, jusqu'à ce que la discipline et les formes ne laissent plus rien à désirer.

Les exercices tactiques, tels qu'ils étaient ordonnés par le plan d'instruction, ont assurément leur valeur; l'élaboration de programmes avait surtout l'avantage de faire réfléchir et travailler, avant le commencement du service, tous les officiers chargés d'un commandement; mais l'exécution de ces programmes, presque toujours trop imparfaits, ne pouvait pas ajouter grand'chose à l'instruction tactique des officiers, sans contribuer, dans une mesure suffisante, au dressage de la troupe et à l'habileté manœuvrière des chefs.

Pour préparer les troupes à coopérer à l'exécution de tâches tactiques par des corps de troupes combinés (brigades, divisions ou corps d'armée) l'essentiel n'est pas, nous semble-t-il, de faire résoudre par des commandants de régiments, de bataillons ou de compagnies, des tâches tactiques, indépendantes, incomptant à l'unité dont ils exercent le commandement, mais de les amener à devenir complètement maîtres des formes, c'est-à-dire foncièrement manœuvriers au sens formel du mot. C'est, pensons-nous, au moyen des exercices formels de combat (*Gefechtsexerziren*), que l'on pourrait le mieux atteindre ce but, quand on dispose de si peu de temps pour se préparer.

Et l'instruction tactique, nous dira-t-on?

Eh bien, à cette question nous répondrons simplement ceci: Si les officiers attendent le cours préparatoire aux manœuvres pour acquérir les connaissances tactiques indispensables, c'est trop tard, il n'y a rien à faire. A ce moment, il s'agit d'appliquer les connaissances tactiques préalablement acquises et, pour s'y préparer, il faut surtout exercer les formes qu'on devra employer.

Toutefois, si tous les chefs, et spécialement les chefs subalternes, s'étaient sérieusement préparés, si les sous-officiers, ces ouvriers à la position modeste mais dont la coopération est si indispensable à la bonne marche du service, avaient été

à la hauteur de leur tâche, tant au point de vue du caractère qu'à celui des connaissances, et s'ils avaient fait leur devoir, tout leur devoir, on aurait évité bien des fautes, bien des critiques et bien des regrets.

On a donné à l'infanterie du I<sup>er</sup> corps d'armée le témoignage que les manœuvres de 1899 marquaient un progrès sur les précédentes; elle aura certainement à cœur de ne pas s'endormir sur cet apparent succès, et, profitant des critiques, elle s'efforcera de faire disparaître les défauts qui lui ont été signalés.

N.

---

## L'ARTILLERIE

Avant d'entrer aux manœuvres, l'artillerie a suivi son cours préparatoire : le 1<sup>er</sup> régiment à Bière, le 2<sup>e</sup> à Orbe et Arnex, le 9<sup>e</sup>, celui de l'artillerie de corps, près des marais de l'Aar, à Buren et à Granges-Soleure. Deux des batteries de ce dernier régiment, les batteries fédérales n°s 49 et 50, de nouvelle formation, n'ont cependant pas accompagné leur régiment pendant cette première partie du service. On les a « cantonnées », c'est le cas de le dire, à Payerne et à Corcelles-près-Payerne, où elles ont manœuvré et exercé séparément. Cet isolement voulu a étonné bien des gens ; il semblait que ces batteries nouvelles auraient dû être de suite rattachées à leur régiment, afin qu'on apprit à se connaître et qu'une saine émulation s'établît dès l'emblée entre les diverses batteries du groupe. On ne l'a pas fait parce qu'on se proposait, dit-on, de pousser dans le détail l'instruction de ces unités récentes qui, dans les manœuvres de l'année dernière, avaient paru moins préparées que les autres. Cette intention excellente n'entraînait toutefois pas leur isolement immérité et inutile. Si décidément on tenait à gagner du temps pour leur instruction, encore eût-il été préférable de les mobiliser sur une bonne place d'armes de l'artillerie où on n'a pas tout à improviser, comme dans un cantonnement, où on dispose d'une grande place d'exercices, d'un vaste champ de tir et où la surveillance générale est plus facile. Il aurait fallu aussi mieux préparer leur mobilisation.

Les batteries fédérales ont rejoint leur régiment à Kallnach

pour le tir d'ensemble de ce régiment. Cette année, en raison de la distance qui séparait les divers régiments du 1<sup>er</sup> corps, il n'a pas été possible de les réunir tous pour exécuter, comme les années précédentes, un tir de guerre de toute la brigade. Les deux régiments divisionnaires, seuls, se sont concentrés à cet effet à Valleyres près Orbe pour une manœuvre à feu, très réussie, dans le détail de laquelle nous ne pouvons entrer ici. Elles ont rallié ensuite leur division respective pour prendre part aux manœuvres de brigade.

La première partie des exercices de l'artillerie a été marquée de quelques accidents de personnes causés, en partie, par la difficulté du terrain. Un canonnier entre autres a eu la jambe broyée par une roue. C'est sans doute cet accident qui faisait dire à l'officier supérieur allemand dont le *Journal de Genève* résumait dernièrement les impressions :

« Le système de l'artillerie suisse de placer deux canonniers debout entre les roues et l'affût ne me semble pas très pratique, vu que c'est très difficile à ces hommes de s'y maintenir avec tous les cahots du véhicule. Dans mon opinion, il y a assez de place entre l'affût et les roues pour y adapter deux petits sièges, comme dans les armées allemande et française. Les caissons faisant partie intégrale (*sic*) de la batterie, il y aurait assez de canonniers pour servir le canon, même sans ces deux hommes « perchés debout ». En tout cas, la situation de ces deux hommes n'est guère enviable. »

La position de ces hommes n'est guère moins bonne que celle des canonniers cahotés sur les coffres, mais l'officier allemand ne se rend pas compte que des sièges d'essieu élargiraient forcément notre voie des roues, et que cet écartement nous interdirait, pour un maigre profit, une foule de chemins de campagne et de montagne que passe aujourd'hui notre artillerie avec la plus grande aisance. Dans notre nouveau matériel à tir rapide nous conserverons un avantage aussi important pour un pays comme le nôtre.

Les manœuvres elles-mêmes ont donné lieu à divers enseignements qu'il est intéressant et utile de relever, car si l'artillerie a montré cette année un réel progrès, si elle a apporté à l'infanterie une aide importante et a témoigné d'une liaison plus intime des deux armes, elle n'a cependant pas touché à la perfection. Y aurait-elle touché qu'alors les manœuvres deviendraient superflues et qu'on n'aurait rien à en apprendre.

Il convient cependant d'ajouter, à la décharge de l'artillerie, que les quelques accrocs qu'elle a commis aux règles de la tactique sont souvent la conséquence d'ordres d'officiers généraux, ordres souvent trop précis, ne laissant pas aux commandants de l'artillerie la liberté d'agir suivant les circonstances du combat.

C'est ainsi qu'à deux reprises nous voyons des artilleries s'établir pour la défensive et *occuper la position* (artillerie de corps à Wavre, le 8 septembre, régiment divisionnaire n° 1, au nord de Kerzers, le 9 septembre), alors qu'on n'apercevait ni de près ni de loin aucun ennemi et que les nouvelles qu'on avait de son approche étaient encore des plus vagues. A moins qu'il ne s'agisse de donner le change à l'ennemi, — encore que cette ruse est dangereuse, puisqu'on risque d'arriver trop tard sur la position véritable, — on doit occuper une position d'attente, à l'abri des vues de l'ennemi, exécuter la reconnaissance détaillée de la position, mais ne s'y porter qu'au moment où les batteries ont à entrer en action. Toute pratique différente, c'est élémentaire, dévoile à l'ennemi la place où le commandant aura son centre de résistance et démasque prématûrément les intentions de la défense<sup>1</sup>. Elle n'oblige pas l'artillerie à se déplacer comme a dû le faire le régiment n° 1, lorsque s'est dessinée l'attaque, pour se porter des hauteurs de Kerzers sur celles de Fräschels.

Sur cette dernière position, on a reproché à cette artillerie d'avoir ouvert son feu trop tard. Son commandant avait tout préparé pour une mise en ligne simultanée de toutes ses batteries, d'autre part il avait reçu l'ordre de son divisionnaire de ne tirer que sur un avis de sa part. Cette pratique est juste<sup>2</sup>, encore faut-il que cet avis arrive ou que, dans la fièvre

<sup>1</sup> Le règlement allemand de l'artillerie de campagne (§ 357) est très précis à cet égard. Il s'exprime comme suit : « Dans la plupart des cas, il doit être recommandé pour l'artillerie de campagne de prendre d'abord une *position préparatoire* (Bereitstellung), même quand la position est renforcée artificiellement. Ce n'est qu'ainsi qu'on a la garantie que l'artillerie se portera sur le véritable front d'attaque et ne sera pas obligée de faire des changements de position prématuress. C'est aussi le meilleur moyen d'éviter que l'ennemi se rende compte des mesures prises et des intentions sur l'ouverture de la lutte. »

« Sitôt que le point d'attaque est connu d'une manière générale, on prend position autant que possible avant que l'ennemi ait amené ses batteries. »

<sup>2</sup> Le règlement allemand (§ 358) la prévoit :

« La plupart du temps c'est le commandant des troupes qui indique quand on doit tirer le premier coup de canon. Une ouverture prématuress du feu à une trop grande dis-

du combat, on n'omette pas de le donner. Une omission de ce genre rappelle celle de Bazaine, à la bataille de Noisseville, lorsqu'il avait annoncé vouloir faire donner le signal de l'attaque par les deux coups de canon tirés du fort Saint-Julien et qu'étonné de l'inaction de ses troupes, son chef d'état-major, le général Jarras, est obligé de lui rappeler ses ordres précédents. Si le commandant des troupes quitte la position principale, qui est en général, au début du combat, celle de son artillerie, il devrait laisser au commandant de l'artillerie la latitude d'ouvrir le feu quand le moment et les objectifs paraîtront favorables.

Le jour de manœuvres suivant, le 11 septembre, à Klein-Gurmels, cette même artillerie divisionnaire, qui n'a décidément pas de chance, reçut également l'ordre formel d'ouvrir son feu contre de petits partis de cavalerie qui surent fort habilement manœuvrer et firent croire, par un combat par le feu, à des troupes supérieures en nombre ou à la présence de la tête d'avant-garde de la division.

A ce zèle intempestif, qui, nous le répétons, n'est pas imputable au commandant de l'artillerie, on peut opposer l'inaction du régiment n° 9, à Wavre, dans la journée du 8. Voyant le combat s'engager dans les environs d'Anet, ce régiment a attendu trop longtemps pour se porter en avant et pour secouder les troupes de la II<sup>e</sup> division à laquelle elle était attachée dans cette journée. Ici ressort, d'une manière évidente, l'obligation, pour les commandants d'artillerie, de « se maintenir en liaison constante avec le commandant des troupes », comme le prescrit le Projet de règlement français. A diver-

tance et sur un groupe ennemi peu important doit être évitée, car l'ennemi reconnaîtrait alors plus facilement la position. »

Nous citons les règlements étrangers puisque nous n'avons en Suisse toujours aucun règlement traitant du combat et que nous devons nous en rapporter aux leçons des Ecoles centrales ou aux règles du bon sens.

Le *Projet de règlement de manœuvres* de l'artillerie de campagne française de 1898 est tout aussi positif :

« Dans la défensive, l'ordre d'ouvrir le feu est en principe donné par le commandant des troupes (§ 452). » Le Règlement entre moins dans le détail pour la position d'attente ou de rendez-vous dont il ne parle que dans l'offensive, mais il est plus large lorsqu'il traite, au § 468, des attributions du commandant de l'artillerie :

« Le commandant d'une artillerie doit jouir sur le champ de bataille d'une grande indépendance pour l'exécution des fonctions multiples qui lui incombent. Mais il doit se tenir en liaison constante avec le commandant des troupes. »

« Il suit avec la plus grande attention les différents événements de la lutte, de manière à faire coopérer l'action de l'artillerie à l'action générale. »

ses reprises, dans les manœuvres de cette année, on a constaté la difficulté du maintien de cette liaison. Nous croyons qu'il ne suffit pas de détacher auprès du commandant des troupes un officier d'artillerie, qui envoie des rapports au chef de l'artillerie et le renseigne sur la situation et sur les intentions du commandant des troupes, mais que le commandant d'artillerie lui-même, une fois le combat engagé et dessiné dans ses lignes générales, doit se porter si possible, de sa personne, auprès du commandant des troupes, pour recevoir de lui ses dispositions ultérieures sur l'emploi de l'artillerie dans la suite du combat. Au surplus, si on a parfois observé, dans les dernières manœuvres, un certain manque d'unité d'action entre les artilleries divisionnaires et l'artillerie de corps — qui a passé, cette dernière, alternativement d'un parti à l'autre, pendant les manœuvres de division — on peut l'attribuer au fait que le chef de l'artillerie *du* corps n'a pas reçu le commandement des deux artilleries réunies et n'a pas ainsi coordonné leurs mouvements et leur activité. Le décousu du premier jour de manœuvre contraste nettement avec la rondeur du dernier jour, à Bäriswyl, où le gros de l'artillerie, artillerie de corps et un des groupes divisionnaires, sous les ordres de leur chef hiérarchique, le chef de l'artillerie du corps, a manœuvré avec cohésion et habileté. Par une série de changements de position, bien ordonnés, par échelons, elle a appuyé l'attaque principale d'une façon extrêmement heureuse, dans un terrain difficile et mouvementé.



A diverses reprises, dans les manœuvres de l'année dernières, l'artillerie s'est laissé surprendre. Nous avons déjà alors attiré l'attention des artilleurs sur les mesures à prendre pour éviter ces surprises, d'une exécution facile de la part de l'adversaire, dans un terrain aussi couvert et coupé que le nôtre.

Cette année, bien que les précautions fussent meilleures, et qu'en particulier on ait organisé un service d'éclaireurs, l'artillerie n'a pas échappé à ce danger. Elle s'est laissé surprendre précisément le jour où, s'estimant couverte par son infanterie, ou suffisamment encadrée par elle, ainsi qu'éclairée sur ses devants par la cavalerie, elle se croyait absolument à l'abri de toute déconvenue et avait négligé d'envoyer des

éclaireurs sur son front et sur ses flancs. C'était le premier jour de manœuvre de corps, à Galmiz. L'ordre de mouvement de corps pour cette journée était, nous tenons à le faire ressortir, un des meilleurs de ceux que nous ayons vus dans nos manœuvres suisses. Les dispositifs de marche, la composition des colonnes, leur acheminement, étaient admirablement compris. Placer la majeure partie de l'artillerie dans la colonne du centre, flanquer cette colonne profonde et de grande vulnérabilité de deux colonnes d'infanterie distantes de deux kilomètres, couvrir la tête de la colonne d'artillerie par un détachement de quatre bataillons, intercaler entre les groupes et les régiments d'artillerie des subdivisions d'infanterie, paraissaient des mesures destinées à parer à tout mécompte. En campagne, cependant, il est impossible de tout prévoir ; on s'en est aperçu lorsque l'ennemi, en force sur les hauteurs au sud-est de Galmiz, a obligé le déploiement de toute l'infanterie de l'attaque, laissant ainsi un instant découverte, à faible portée de l'ennemi, la tête de colonne de l'artillerie. Si celle-ci, comme dans les jours précédents, avait envoyé ses éclaireurs pour suppléer au service insuffisant — et mal compris ce jour-là — de la cavalerie, elle aurait mis en batterie à temps et n'aurait pas eu de peine à déloger l'ennemi de ses positions, comme elle l'a fait quelques minutes après.

Le commandant de la colonne du centre, le commandant de la II<sup>e</sup> brigade d'infanterie, affirme bien avoir donné à l'artillerie l'ordre de ne pas dépasser, avec sa tête de colonne, la ligne du chemin de fer Fribourg-Berne ; cet ordre n'est pas parvenu. Cela importe peu. Au contraire, cet épisode a été des plus instructifs<sup>1</sup>. Et pendant que nous parlons de la protection de l'artillerie, un des sujets qui nous tiennent à cœur et qu'on a trop négligé jusqu'ici chez nous, qu'on nous permette, en l'absence de tout règlement suisse, de citer une fois encore le Projet de règlement français qui s'y rapporte, afin de définir les attributions des commandants et de dire en

<sup>1</sup> L'artillerie de la Division de manœuvre a également été surprise le dernier jour de manœuvres. Un groupe du régiment n° 10, après avoir longtemps soutenu, près de Niedermuhren, la marche en avant de son infanterie, avait traversé le ravin de Tasersbach pour se porter dans la direction de Rohr. Insuffisamment éclairé, il tomba sous le feu violent, à courte portée, de subdivisions de l'aile droite du corps d'armée et dut précipitamment faire demi-tour dans un très mauvais chemin creux. En réalité, dit le *Bund*, ce groupe aurait été en grande partie anéanti.

même temps comment doivent se comporter les soutiens, des-  
quels il faudrait aussi parler.

Au § 423 on lit :

En principe, l'artillerie n'a pas à pourvoir à sa propre sûreté; cette tâche incombe aux troupes des autres armes qui l'encadrent ou la devancent, ou, en cas de besoin, à un soutien spécial qu'elles lui fournissent. Il appartient aux commandants de l'artillerie et aux commandants de groupe de réclamer ce soutien quand ils le jugent nécessaire, et, d'une manière générale, de veiller à ce que les mesures ordonnées pour la protection de l'artillerie aient été prises: en cas d'insuffisance, ils avisent de la situation le commandant des troupes voisines et provoquent au besoin des ordres à ce sujet.

Le commandant d'un soutien n'est pas aux ordres du commandant de l'artillerie; il reçoit de cet officier tous les renseignements qui sont de nature à lui faciliter l'accomplissement de sa mission; mais il a le choix des moyens et est responsable de la sûreté des pièces.

Indépendamment de cette protection donnée par les troupes des autres armes, le chef de toute fraction d'artillerie en marche ou en position a le devoir d'assurer la sécurité immédiate de sa troupe en surveillant les abords de la colonne ou de la position; il emploie, à cet effet, les éclaireurs de terrain en leur faisant fouiller et surveiller les couverts susceptibles de dissimuler la présence de l'ennemi.

Voilà qui est clair, et ce que nous voudrions aussi pour nous. Et ce que nous aimerais également, ce n'est pas tant les prescriptions, que les éclaireurs de terrain eux-mêmes. Il est indispensable qu'ils soient créés à l'avance. On ne les improvise pas, leur formation exige quelque étude préliminaire et le choix d'un personnel approprié<sup>1</sup>. Aux dernières manœuvres, ceux qu'avait formés, à titre d'essai, le régiment n° 1 ont rendu d'excellents services et ont permis au commandant d'être toujours renseigné sur les mouvements de l'ennemi dans les secteurs voisins des batteries et masqués à leur vue, ou sur l'état et la viabilité des chemins que les batteries eurent à suivre dans leurs mouvements en avant ou en retraite.

\* \* \*

En attendant que la cavalerie soit dotée de ses mitrailleuses, elle sent le besoin de se faire appuyer par une arme d'un effet plus puissant que son mousqueton. C'est ainsi que, la veille de la journée d'Anet, le régiment de cavalerie n° 2 a demandé qu'on lui attribuât le soir une batterie d'artillerie pour lui

<sup>1</sup> La Revue a déjà publié, dans la livraison de janvier dernier, une étude sur le Rôle des éclaireurs d'artillerie.

aider à tenir la rive droite de la Thièle et à assurer à la II<sup>e</sup> division le débouché des ponts sur cette rivière.

L'attribution d'artillerie à cette cavalerie était d'ailleurs une subtilité. Les «Prescriptions de manœuvres», annexées à l'ordre de la Direction des manœuvres pour le 8 septembre, disaient (article 2) : « La ligne des avant-postes (Marin-Wavre-Combès) ne sera pas franchie par l'*infanterie* avant 8 heures du matin. » Pas question des autres armes. Mais cela allait de soi pour l'artillerie. Nous convenons cependant que cette disposition, d'une batterie détachée sur la rive droite, n'avait rien de contraire à l'ordre. Elle était par contre contraire à l'emploi de l'artillerie. Attacher de l'artillerie *pour la nuit* à un poste avancé, défendu par de la cavalerie, faire arriver cette batterie, vers minuit, sur sa position ou dans son voisinage, alors qu'elle ne peut ni se repérer, ni se rendre compte de la contrée et des points importants à battre ou à mettre en état de défense, qu'elle ne sait pas où construire des épaulements pour renforcer sa position, immobiliser une partie de la cavalerie pour couvrir l'artillerie, ne nous paraissent pas une inspiration particulièrement heureuse. Il eut été en tous cas préférable, une fois mieux renseigné sur l'ennemi, de faire partir cette batterie le matin pour arriver en position à l'aube. Si décidément, on craignait d'être refoulé sur les ponts et de ne pouvoir déboucher sur la rive droite avec le corps principal, il fallait alors lancer sur l'autre rive une artillerie plus forte, capable de constituer une sorte de tête de pont, à Pont de Thièle tout au moins.

Les marches de nuit et une nuit complète passée sous le harnais amènent une grande fatigue des chevaux et ont leur répercussion les jours suivants. Il ne faut pas trop en user, ni surtout en abuser; certaines unités en savent quelque chose. Le régiment n° 1, les deux premiers jours de manœuvre de division, a quitté de très bonne heure ses cantonnements et y est rentré très tard. Les chevaux de quelques batteries ont porté le harnais dix-neuf heures consécutives et ont à peine eu le temps de se fourrager convenablement et de se reposer. L'arrivée dans les cantonnements à la nuit noire, le départ longtemps avant le jour, rend le service difficile et la surveillance aussi. Dans ce « camp des falots », — pour employer la pittoresque expression des hommes de troupe, — il est évi-

dent qu'au départ, les soins des chevaux, l'ajustage des harnais et du paquetage ne se font jamais aussi bien que lorsque les gradés peuvent inspecter de jour et dans le détail leurs attelages.

Un officier anglais présent aux manœuvres disait, en ayant, il est vrai, surtout en vue l'infanterie : « Si nous avions à nous battre contre vous, nous vous laisserions vous surmener comme vous le faites pendant trois jours. Le quatrième jour, nous vous attaquerions et nous aurions vite raison de vous ! » Cette réflexion serait plus de mise encore pour l'artillerie, dont les attelages « se refont » moins vite que les hommes. Il convient cependant d'ajouter qu'en campagne, l'action se passe moins vite qu'en manœuvres, que les jours n'y sont pas comptés et qu'on ne se bat pas plusieurs jours consécutifs.

\* \* \*

Telles sont quelques-unes des remarques que nous ont suggérées les manœuvres de 1899. Il était bon de les indiquer, sans que nous ayons à l'égard de personne la moindre idée de critique. A côté des enseignements qu'elles nous procurent et que nous signalons ici, il s'en trouve une foule d'autres, d'ordre plus spécial, plus personnel si on peut dire, dont les chefs de tout rang ont fait leur profit et qu'ils ont soigneusement enregistrés pour des services futurs. Les manœuvres étant le seul moyen dont nous disposions pour nous préparer à la guerre et la seule occasion où les officiers d'artillerie puisent se former aux mouvements de corps de troupe combinés et à l'emploi de l'artillerie en liaison avec les autres armes, il faut leur recommander, à eux plus encore qu'à d'autres, de les suivre assidûment. Ils y acquerront, pour la conduite de leurs unités, un jugement beaucoup plus complet et plus sûr que celui que procure la meilleure Ecole centrale.

E. M.

---

Des renseignements, partiellement erronés, nous ont fait présenter d'une manière incomplète et inexacte le rôle joué par la IV<sup>e</sup> brigade d'infanterie (combinée) dans la journée du 13 septembre. Voici, d'après le récit du colonel-brigadier Courvoisier, commandant de la brigade, comment les choses se sont passées.

La IV<sup>e</sup> brigade était rassemblée à 5 h. 50 du matin ; à ce moment, elle reçut l'ordre de ne pas quitter les hauteurs de Berg et *de ne pas marcher à l'ennemi avant d'avoir reçu de sa cavalerie des rapports très circonstanciés.*

A 6 h. 45, des rapports de la cavalerie et un feu très violent que l'on entendait en avant informaient le commandant de la brigade de l'approche de l'adversaire. C'était toute la division ennemie qui avançait ; ses avant-lignes couronnèrent bientôt les crêtes dominant Lanthen. Le colonel-brigadier Courvoisier se trouva donc contraint d'adopter la défensive ; il fit occuper Lanthen par les bataillons n<sup>o</sup>s 20 et 24 et les déploya à la lisière du village pendant que l'artillerie prenait position et que les quatre autres bataillons du détachement occupaient les hauteurs de Berg ; cela fait, il retira peu à peu les bataillons 20 et 24 sur la hauteur de Berg qui se trouva alors occupée par les deux régiments accolés, le 7<sup>e</sup> à droite, et ayant chacun un bataillon en première ligne.

Très peu après, devant l'impétuosité de l'ennemi, chaque régiment mettait un deuxième bataillon en première ligne ; la division combinée, brusquant l'attaque, se précipitait alors contre les hauteurs de Berg, savoir : le régiment Gertsch (carabiniers 3 et 5) contre l'aile droite et toute la brigade du colonel-brigadier Bertschinger contre l'aile gauche.

Les juges de camp renvoyèrent le régiment Gertsch dans la plaine, son attaque ayant été jugée manquée ; celle du colonel-brigadier Bertschinger, par contre, fut déclarée réussie, attendu qu'il avait la supériorité numérique (6 bataillons contre 4). Mais, au même moment, le colonel Isler, commandant de la division sud, donnait l'ordre à la brigade Bertschinger et au régiment Gertsch de marcher sur le I<sup>er</sup> corps d'armée au secours de la brigade de Wattenwyl et, pour ce faire, ils durent exécuter un demi-tour complet. Si le colonel-brigadier Courvoisier n'ouvrit pas le feu sur ces troupes en marche rétrograde, c'est que les juges de camp avaient ordonné une suspension d'hostilités d'un quart d'heure ; ce délai passé, il se préparait à se mettre en mouvement pour leur marcher sur les talons, quand retentit la sonnerie de la cessation de la manœuvre. A ce moment, le colonel-brigadier Courvoisier avait encore une réserve de deux bataillons intacts, et l'aile gauche de la II<sup>e</sup> brigade, qui achevant son déploiement, donnait la main aux bataillons de son aile droite. Ajoutons enfin que le

groupe d'artillerie attaché à la brigade Courvoisier n'avait cessé de canonna l'infanterie de la division combinée, à part un instant, au début de l'action, où elle eut à faire à l'artillerie ennemie. Quant à la cavalerie, après avoir fait le service d'exploration, elle s'était retirée, sauf un escadron que le colonel-brigadier Courvoisier avait gardé avec lui dès le commencement.

N.

---

## Champ de manœuvres de la place d'armes de Lausanne.

---

A titre de supplément, nous joignons à ce numéro de la *Revue militaire* une carte au 1 : 10 000 du champ de manœuvres de la place d'armes de la 1<sup>re</sup> division, établi sur les terrains récemment acquis dans ce but par la commune de Lausanne, ensuite de conventions entre elle, le Canton de Vaud et la Confédération.

Ce champ de manœuvres situé sur le territoire des communes de Lausanne, Romanel et Le Mont, au nord de la caserne, à environ un kilomètre de celle-ci, est d'une superficie totale de 10 247 ares environ, soit plus de 227 poses vaudoises ; le terrain est extrêmement varié et très favorable aux exercices de l'infanterie.

On y trouve, à côté de parties convenant aux exercices de détail et au dressage individuel, des terrains mouvementés, avec ruisseau, rochers, mamelons, obstacles divers et de vastes champs de tir. Enfin, ce champ de manœuvres est le plus grand de ceux qui, en Suisse, sont consacrés exclusivement à l'infanterie. Il est, par sa nature, le mieux approprié à son but.

Quand les clauses de la convention nouvelle, liée entre le Canton de Vaud et la Confédération, seront de tous points réalisées, que l'agrandissement de la caserne sera terminé, qu'elle sera pourvue d'un manège, d'écuries et des dépendances nécessaires, la place d'armes d'infanterie de Lausanne sera une des mieux outillées de la Suisse.

---